

Service
HÔTEL
HOSPITALIER

Au plus près de votre santé,
même loin de chez vous.

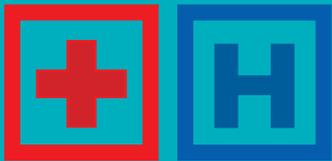
CHU de Brest
2, avenue Foch 29609 BREST Cedex

www.chu-brest.fr



Rejoignez-nous





QU'EST-CE QUE L'HÔTEL HOSPITALIER ?

Il s'agit d'un hébergement temporaire non médicalisé, dans un hôtel conventionné avec le CHU de Brest. Si votre état ne nécessite pas de surveillance médicale ou de soins particuliers, un séjour en hôtel hospitalier peut vous être prescrit par le médecin en charge de votre suivi au CHU de Brest. Ce service est proposé dans le cadre de votre parcours de soin pour en faciliter l'accès si vous êtes en situation d'éloignement géographique. Cela vous évite de longs trajets quotidiens pour des soins récurrents.

COMBIEN DE TEMPS VAIS-JE RESTER À L'HÔTEL ?

Vous pouvez bénéficier de nuitées à l'hôtel hospitalier durant votre prise en charge au CHU de Brest.

COMBIEN CELA VA-T-IL ME COÛTER ?

Les nuitées prescrites par le médecin hospitalier ainsi que les 3 repas sont entièrement pris en charge par le CHU de Brest. Vos demandes personnelles spécifiques seront à votre charge.

PUIS-JE ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN PROCHE ?

Vous pouvez partager votre chambre avec un proche (ou deux pour les patients mineurs).

Resteront à votre charge les repas de votre proche, ainsi que le supplément en cas de demande spécifique de chambre (2ème lit, chambre plus grande ou 2ème



chambre par exemple). Vous pouvez contacter l'hôtel directement pour connaître le coût supplémentaire par jour pour votre proche.

COMMENT RÉSERVER L'HÔTEL ?

C'est au moment de l'organisation de vos soins au CHU de Brest que le médecin responsable examine avec vous votre situation et vous prescrit, si vous êtes éligible, votre séjour en hôtel hospitalier. Outre votre situation d'éloignement géographique, vous devez être autonome dans les actes de la vie quotidienne, au besoin avec un proche aidant, pour bénéficier de cet hébergement non médicalisé.

Si vous nécessitez la présence d'un proche aidant ou si vous souhaitez la présence d'un proche avec vous durant votre séjour, le médecin prescripteur l'indique dans sa prescription.

Le CHU de Brest contacte ensuite l'hôtel directement pour effectuer la réservation et s'assurer de la disponibilité de chambre.

COMMENT FERAI-JE MES TRAJETS ?

Pour vous rendre à l'hôtel hospitalier depuis votre domicile, vous pouvez utiliser vos propres moyens ou prendre un transport professionnel pris en charge par la CPAM suivant votre situation.

Pour vous rendre de l'hôtel au service hospitalier, vous pourrez utiliser vos propres moyens. En cas d'impossibilité, le CHU organisera vos transports en taxi.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE DURANT MON SÉJOUR À L'HÔTEL HOSPITALIER ?

De la même façon qu'en cas de situation d'urgence à votre domicile, vous devez appeler le centre 15 depuis votre téléphone mobile ou le téléphone de votre chambre.